

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 01/12/2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

Présents : AL-GAMRA Esma, BENOVAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, FILLON Sabine, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs : Madame PELOUZE Camille donne procuration à Monsieur ZANATTA Thierry.

Absents : BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

D 2023-05-26 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Motion du Conseil Municipal contre le projet d'une antenne téléphonique par l'opérateur Free Mobile

L'actualité nous amène à relancer le sujet des antennes sur la commune.

En effet un nouveau pylône, présenté par la société Free, est prévu en limite de la plaine de Vieilleguerre, en bordure de la parcelle cadastrale AH95, à peu près à mi-chemin entre la rue Laspiaceres et le chemin des Coustalasses. Le pylône envisagé par Free est annoncé pour supporter des antennes de 5eme génération, 5G, mais probablement aussi 4G et / ou 4G+. Ce pylône sera de 30m de haut, soit environ un immeuble de 8 étages. L'environnement étant dégagé et la hauteur conséquente, on pourra le voir de loin. Pour mémoire, les défunts POS et PLUIH limitaient la hauteur des constructions sur la commune à 2 étages.

A défaut d'éléments techniques justifiant cette installation ainsi que son positionnement, les élus du conseil municipal ne souhaitent pas accepter cette implantation sans qu'une concertation entre les élus et la population ait eu lieu. Les élus du conseil municipal rappellent que la commune est déjà largement couverte aussi bien en 4G qu'en 5G et ce par l'ensemble des opérateurs. Les élus du conseil municipal font aussi remarquer que le positionnement sera à proximité immédiate d'un chemin largement utilisé par la population pour la promenade ou la course à pied, ce qui ne fera qu'augmenter la population impactée par la nuisance visuelle générée, déjà très importante de par la hauteur de l'installation.

Ainsi, nous souhaitons, dans l'intérêt du village et de son avenir environnemental, donner mandat au maire et ses adjoints pour signifier notre refus de cette installation au propriétaire ayant contracté

avec la société Free ainsi que à Mr le préfet de la Haute Garonne, apparemment responsable de la validation de la Déclaration Préalable de travaux et ce jusqu'à ce qu'une nécessaire concertation avec l'ensemble des parties prenantes ait pu avoir lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la présente motion du conseil municipal contre le projet d'antenne téléphonique par l'opérateur Free

Par :

| | |
|-----------------------------|----|
| Voix pour : | 21 |
| Voix contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non-participation au vote : | 0 |

Le Maire
Thierry ZANATTA